

**S**aint-Léger-sous-Cholet



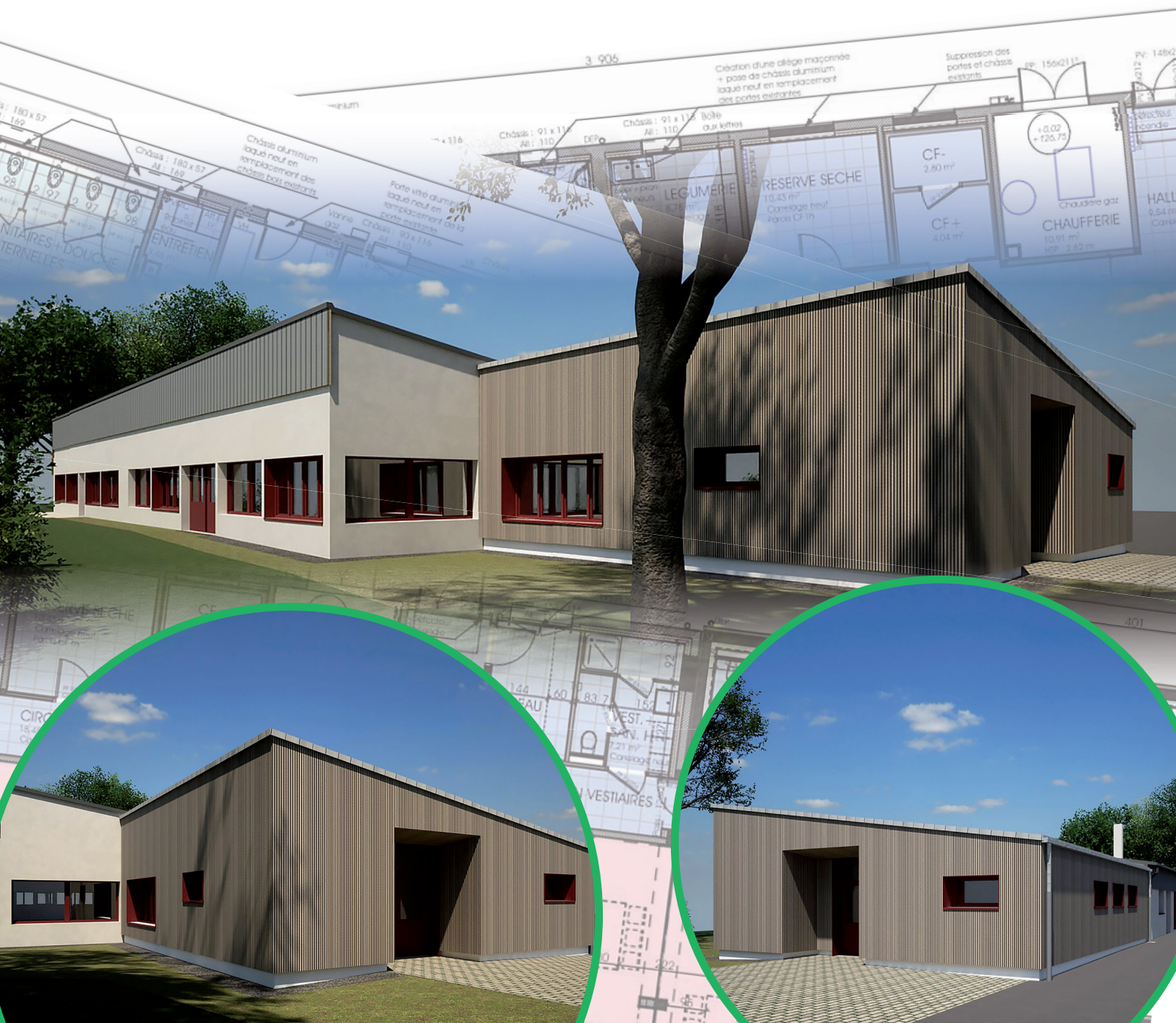
Equilibre et qualité de vie

Informations  
municipales

PRINTEMPS 2024

N°115

# Restructuration du restaurant scolaire (pages 11 à 13)





Equilibre et qualité de vie

MAIRIE-POSTE - 4, rue de Gasma  
49 280 ST LEGER SOUS CHOLET  
Tél. 02 41 56 23 23 Fax. 02 41 56 26 61  
Email : mairie@saintlegersouscholet.fr  
Site : www.saintlegersouscholet.fr



Horaires d'ouverture  
Lundi : 14h - 17h30  
Mardi au Vendredi :  
9h - 12h30 et 14h - 17h30  
Samedi : 9h - 12h

## Sommaire

<b>Editorial</b> .....	3
<b>Finances</b>	
Compte Administratif 2023 .....	4
Budget Primitif 2024 .....	5-6
<b>Vie associative / Communication</b>	
Subventions aux Associations .....	7-8
CME .....	9
Comité des Fêtes .....	10
Marché dominical .....	10
<b>Cadre de vie</b>	
Restructuration du restaurant scolaire .....	11-13
Entre voisins on s'entend bien ! .....	14
Du bon usage du recyclage .....	14
<b>Vie Sociale</b>	
Inscriptions aux services à l'Enfance pour l'année scolaire 2024/2025 .....	15-16
Multi Accueil .....	17
Ma santé tout simplement .....	18-19
Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC .....	20
Centre Socioculturel Intercommunal .....	21
<b>Info Diverses</b>	
Anciens Combattants ACPG/CATM .....	22
Nouvelle entreprise : Architecte Monneret .....	22
Nouvelle entreprise : Chez Tonton Jeff .....	23
Nouveaux commerces, nouvelles entreprises .....	23
Enedis .....	24
Don du sang .....	24



Textes conçus par  
les commissions,  
et les services municipaux

**Mise en page  
et Impression :**  
Imprimerie Des  
Mauges  
St Macaire,  
02 41 55 31 54





## Editorial



La restructuration du restaurant scolaire va entrer dans sa phase opérationnelle. Ce dossier a pris du retard en raison de l'augmentation de son coût prévisionnel. L'équipe municipale a travaillé à son redimensionnement pour rester proche de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle. Le conseil municipal du 28 mars dernier a validé le choix des entreprises retenues pour chaque lot. Les travaux débiteront avec l'été pour un total qui dépassera le million d'euros et sera étalé sur les budgets 2024 et 2025. Un investissement que nous réaliserons sans appel à l'emprunt.

Cet investissement doit répondre à deux objectifs :

- Moderniser et agrandir le bâtiment pour permettre un accueil des enfants dans un espace plus agréable et disposant de sanitaires mieux adaptés à la fréquentation quotidienne qui dépasse très régulièrement les 300 enfants.
- Améliorer les conditions de travail du personnel municipal avec plus d'espace et des matériaux plus adaptés.

Les travaux commenceront par la phase d'agrandissement, environ 110 m<sup>2</sup> supplémentaires, consacrés à positionner de nouveaux sanitaires et à créer un nouvel accès dédié aux « moyens » et aux « grands », face à la salle du petit pré. L'accès pour les « petits » reste inchangé côté bois.

Des coûts supplémentaires importants viendront augmenter ce budget, car les travaux de restructuration au cours du 1er semestre 2025 ne permettront pas le maintien du service de restauration scolaire sur le site. Le service sera délocalisé salle de la Prairie, seule salle à même d'accueillir autant d'enfants dans de bonnes conditions. Cela obligera à modifier temporairement les horaires des écoles sur la période pour tenir compte du temps de trajet. Les associations utilisatrices de la salle de la Prairie sont aussi fortement impactées par les travaux.

Quelques pages de ce bulletin sont consacrées à ce dossier, avec notamment la présentation du plan du restaurant scolaire agrandi et restructuré. Livraison prévue pour l'été 2025.

Un mot sur le budget communal. Pour l'année 2023, le compte administratif s'est établi en recettes de fonctionnement à 2 992 901 € (en enlevant l'excédent 2022 reporté). Soit une progression de 28%. Avec 2 713 327 € en 2023 contre 2 043 502 € en 2022, les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 32%. Ces deux augmentations importantes, en recettes et en dépenses, sont dues à l'inflation, notamment dans le domaine de l'énergie, et à la reprise par la commune au 1er janvier 2023 des services multi accueil, accueil périscolaire et accueil de loisirs de la Maison de l'Enfance.

Notre Capacité d'Autofinancement Brute s'est dégradée en passant de 311 000 € en 2022 à 282 000 € en 2023. Mais ce chiffre nous permet de maintenir un niveau d'investissement intéressant, sans nécessité d'emprunter. Notre ratio d'endettement, si l'on consacrait la totalité de la Capacité d'Autofinancement à rembourser notre dette, est stable, autour de 3,5 années.

Pour 2024, nous avons fait le choix d'augmenter le taux des taxes foncières de 2,5%. L'Etat a dans le même temps décidé une augmentation de base des valeurs locatives de 3,9% pour tenir compte de l'inflation.

Je vous souhaite une très bonne lecture de ce bulletin municipal.

**Le Maire,**  
**Jean-Paul OLIVARES**

Le **Compte Administratif** retrace les dépenses et recettes réellement effectuées au cours de l'année 2023.

**Section de Fonctionnement :**

**Dépenses**

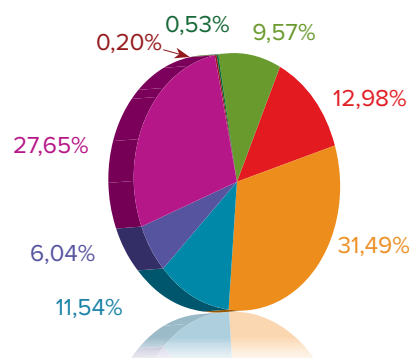
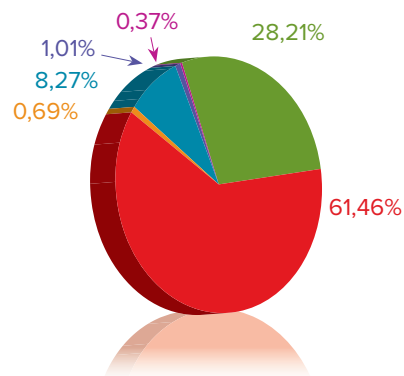
● Entretien des bâtiments, voies et réseaux.....	765 362,18 €
● Charges de personnel .....	1 667 488,37 €
● Dégrevements, fonds de péréquation .....	18 621,00 €
● Subventions aux associations, indemnités des élus.....	224 526,63 €
● Intérêts des emprunts .....	27 336,83 €
● Amortissements.....	9 992,60 €

**TOTAL 2 713 327,61 €**

**Recettes**

● Remboursements, assurances.....	22 069,47 €
● Restaurant scolaire, enfance .....	396 083,32 €
● Impôts reversés .....	536 829,84 €
● Impôts locaux .....	1 302 686,00 €
● Dotations.....	477 280,15 €
● Revenus des locations.....	249 765,20 €
● Provisions annulées .....	8 187,56 €
● Excédent fonctionnement 2022 .....	1 143 822,57 €

**TOTAL 4 136 724,11 €**



**Section d'Investissement :**

**Dépenses**

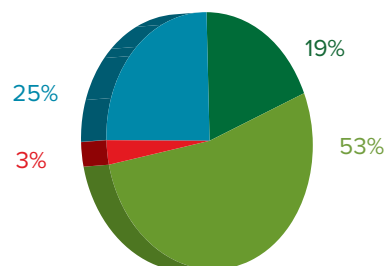
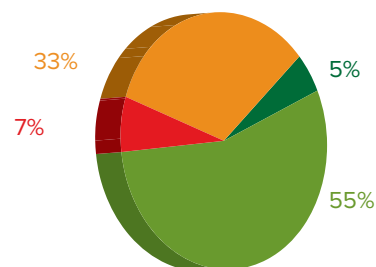
● Travaux d'éclairage public .....	17 636,09 €
● Travaux et achats annuels.....	180 902,65 €
● Travaux et achats pluri-annuels.....	22 305,45 €
● Remboursement capital des emprunts.....	106 960,61 €

**TOTAL 327 804,80 €**

**Recettes**

● Récupération TVA et Taxe d'aménagement .....	65 600,34 €
● Une partie de l'excédent de fonctionnement 2021 .....	187 601,49 €
● Emprunts et cautions.....	800,00 €
● Amortissements.....	9 992,60 €
● Excédent investissement .....	89 061,51 €

**TOTAL 353 055,94 €**





# Finances

## Budget Primitif 2024

Le budget primitif est un document prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2024.

**Section de Fonctionnement : 4 091 798,00 €** en dépenses comme en recettes

### Taux d'imposition votés

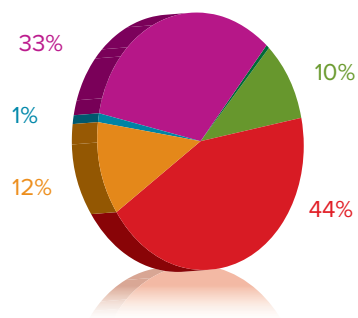
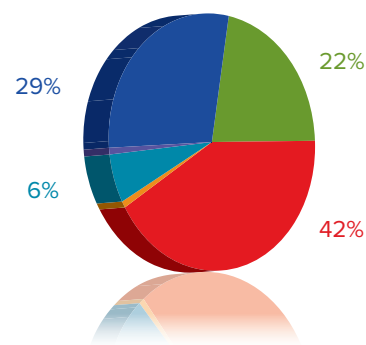
Foncier bâti : 44,68%  
Foncier non bâti : 45,03%

### Dépenses

● Entretien des bâtiments, voies et réseaux .....	920 747,00 €
● Charges de personnel .....	1 701 460,00 €
● Dégrèvements, fonds de péréquation .....	21 100,00 €
● Subventions aux associations, indemnités des élus .....	242 630,00 €
● Intérêts des emprunts .....	25 140,00 €
● Charges exceptionnelles .....	2 000,00 €
● Virement à la section d'investissement .....	1 171 071,00 €
● Amortissements .....	7 650,00 €

### Recettes

● Remboursements assurances .....	6 000,00 €
● Restaurant scolaire et services enfance .....	406 760,00 €
● Impôts et taxes .....	1 807 380,00 €
● Dotations .....	466 631,00 €
● Revenus des locations .....	47 400,00 €
● Produits exceptionnels .....	0,36 €
● Excédent 2023 .....	1 357 626,64 €



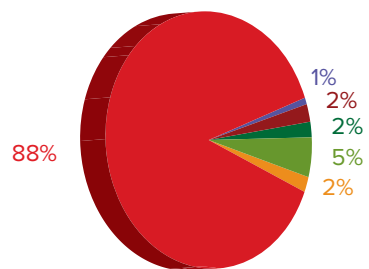
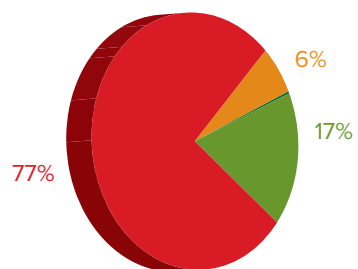
**Section d'Investissement : 1 323 524,00 €** en dépenses comme en recettes

### Dépenses

● Travaux d'éclairage public .....	5 000,00 €
● Travaux et achats annuels .....	229 114,00 €
● Travaux et achats pluri-annuels .....	1 017 680,00 €
● Remboursement capital des emprunts .....	71 730,00 €

### Recettes

● Récupération TVA + taxe d'aménagement .....	21 832,00 €
● Une partie de l'excédent fonctionnement 2023 .....	65 769,86 €
● Subventions .....	31 600,00 €
● Virement de la section de fonctionnement .....	1 171 071,00 €
● Produits de cessions .....	350,00 €
● Amortissements .....	7 650,00 €
● Excédent investissement 2022 .....	25 251,19 €





Dépenses d'investissement  
Travaux et achats (hors remboursement d'emprunt)

<b>BATIMENTS</b>		<b>763 956,00 €</b>
<b>Restaurant scolaire</b>	Lave-vaisselle + hotte	26 494,00 €
	Restructuration restaurant scolaire (opération totale 1.048.310 €, 670.460 € payés en 2024)	670 460,00 €
<b>Pôle culturel</b>	GTB régulation chauffage	8 560,00 €
<b>Ecole publique</b>	GTB régulation chauffage	8 630,00 €
<b>Mairie</b>	GTB régulation chauffage	11 750,00 €
<b>Bât. communaux</b>	Signalisation totem + logo Maison de l'enfance	6 000,00 €
	Programme annuel économies d'énergie (luminaires+chauffage)	5 000,00 €
<b>Maison de l'enfance Périscolaire et ALSH</b>	Eclairage Led	300,00 €
<b>Mairie</b>	Peinture pièce "affaires administratives et citoyennes" + isolation	10 000,00 €
<b>Pôle culturel</b>	Rideau 2,55m x 4m + brise soleil salle polyvalente	662,00 €
<b>Salle de sports</b>	Isolation à consolider salle bleue (50 plaques)	2 800,00 €
	Plexiglas salle verte	300,00 €
<b>Ancienne gare</b>	Ravalement	2 000,00 €
<b>Boulodrome</b>	Bétonnage dans le boulodrome 13x10 m	3 000,00 €
<b>École</b>	Remplacement dalles de plafond salles de classe 1 et 2 et des rampes de néon par des luminaires. Led + peinture si nécessaire maternelle	8 000,00 €
<b>Foyer du Foot</b>	Étanchéité de la toiture	-
<b>VOIRIE</b>		<b>48 000,00 €</b>
<b>Vieux Bourg</b>	Études maîtrise d'œuvre	10 000,00 €
<b>Voirie</b>	Rond point Modema Rue du bas St Léger	30 000,00 €
	Aménagement place centrale	5 000,00 €
<b>Illuminations</b>	Décoration de Noël rond point central	3 000,00 €
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>		<b>9 360,00 €</b>
<b>SIEML</b>	Entretien préventif	6 170,00 €
	Dépannage 01/09/22 à 31/08/23	1 690,00 €
<b>Terrain de football</b>	Changement préventif des ampoules	1 500,00 €
<b>MATERIEL</b>		<b>23 574,00 €</b>
<b>Mairie</b>	Changement ordinateur	1 731,00 €
	Remplacement ordinateur	1 900,00 €
	Écran d'information hall	3 828,00 €
<b>Ancienne mairie</b>	Changement vitrine extérieure	380,00 €
<b>École publique</b>	Investissement informatique leg	9 595,00 €
	2 meubles rangement couverture	930,00 €
<b>Multi-accueil</b>	2 chaises hautes + échelle de Pickler + jardinières (en attente)	630,00 €
	Étagères rangement	1 550,00 €
<b>Périscolaire + ALSH</b>	Plancha et tables	580,00 €
<b>Stade</b>	Changer le tableau d'affichage à l'entrée du stade	450,00 €
<b>Services techniques</b>	Petits matériels	2 000,00 €
<b>DIVERS</b>		<b>355 499,00 €</b>
<b>20 rue d'Anjou</b>	Achat terrain + étude	337 220,00 €
<b>Cimetière</b>	Cavurnes	1 628,00 €
<b>Sentiers pédestres</b>	Liaison douce étang	5 931,00 €
	Liaison douce mairie	8 220,00 €
<b>Mobilier urbain</b>	Mobilier urbain	2 500,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 200 389,00 €</b>



# Vie associative / Communication

## Subventions aux Associations

### Subventions aux associations (fonctionnement et matériel) 2024

ENFANCE	Subvention	Matériel	Total
---------	------------	----------	-------

#### OGEC

Contrat d'association école St Charles	101 941,25 €		101 941,25 €
--	--------------	--	--------------

SOCIAL	Subvention	Matériel	Total
--------	------------	----------	-------

#### CSI

Chantiers Jeunes (provision)	500,00 €		500,00 €
CJS (Coopérative Jeunesse Services)	1 000,00 €		1 000,00 €
Conseiller numérique	1 566,00 €		1 566,00 €

#### AUTRES

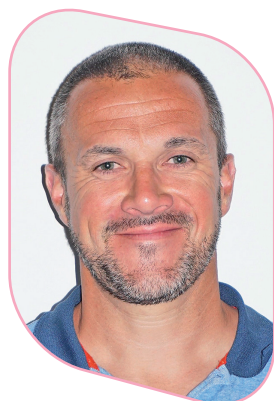
A.D.M.R. Familles	500,00 €		500,00 €
Prévention routière	100,00 €		100,00 €
Association assistantes maternelles "La Récré des P'tits Loups"	205,00 €		205,00 €
MAM associative "Mam'an les P'tits bateaux"	205,00 €		205,00 €
Adapei	300,00 €		300,00 €
Secours catholique	100,00 €		100,00 €
Entraid'addict	100,00 €		100,00 €
Les Amis de la santé	100,00 €		100,00 €
Les Restos du cœur	100,00 €		100,00 €
Anjou-Muco	100,00 €		100,00 €
APAHRC	100,00 €		100,00 €

SPORTS	Subvention	Matériel	Total
--------	------------	----------	-------

Athlétisme	445,50 €		445,50 €
Basket (+ballons)	1 435,00 €	170,00 €	1 605,00 €
St Léger Cyclisme	205,00 €		205,00 €
St Léger Cyclotourisme	356,40 €		356,40 €
Football	1 465,20 €		1 465,20 €
Football : transport des jeunes		925,00 €	925,00 €
Pétanque	336,60 €		336,60 €
Volley-ball (+ ballons et paire de mires)	205,00 €	170,00 €	375,00 €

LOISIRS	Subvention	Matériel	Total
---------	------------	----------	-------

Comité des Fêtes	205,00 €		205,00 €
Union des pêcheurs	205,00 €		205,00 €
Badminton (+ volants)	205,00 €	170,00 €	375,00 €
Ping Pong Loisirs	205,00 €		205,00 €
Chorale de l'Amitié	205,00 €		205,00 €
La Palette d'Hervé	205,00 €		205,00 €
Club de la Gaïeté	205,00 €		205,00 €
En Equilibre (Yoga)	-		-
ACLI	205,00 €		205,00 €
A.A.A.	205,00 €		205,00 €
Divers Danses	205,00 €		205,00 €
LC Danser en couple	205,00 €		205,00 €
So Let's Dance	205,00 €		205,00 €
Danse pour elles	205,00 €		205,00 €



Permanence  
Vie Associative

**Olivier BACLE**  
Samedi sur rendez-vous



Permanence  
Communication

**Claire BIMIER**  
Sur rendez-vous

Conseillère municipale,  
déléguee au C.M.E. :  
**Laurence TISSEROND**





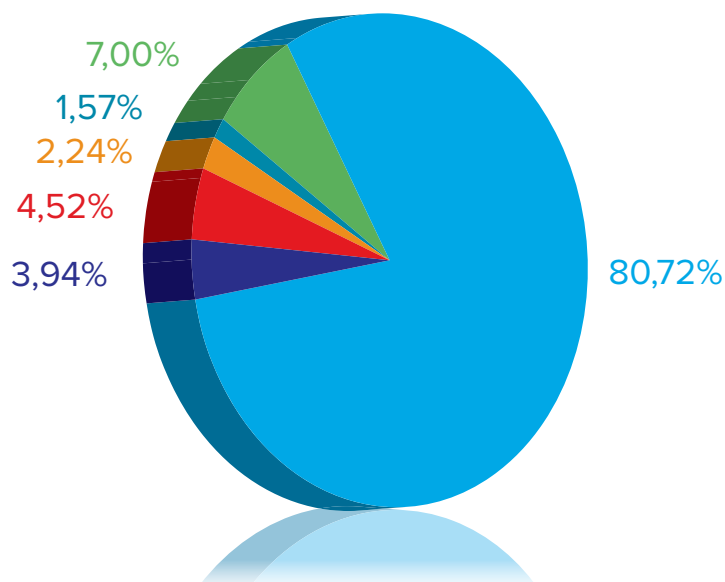
# Vie associative / Communication

## Subventions aux Associations

CULTURE	Subvention	Matériel	Total
Association BSL Bibliothèque	400,00 €		400,00 €
Les Amis de Léo	205,00 €		205,00 €
Les Fous du Roy (+ décors et costumes)	673,20 €	170,00 €	843,20 €
SOS Sahel International (Gasma)	535,00 €		535,00 €
DIVERS	Subvention	Matériel	Total
Entente des Mauges animateur pour les Écoles	1 824,00 €		1 824,00 €
ACPG / CATM	372,00 €		372,00 €
Placomusophiles Pays de Loire	205,00 €		205,00 €
Carisport (+ coupe)	205,00 €	80,00 €	285,00 €
APE Publique (2024 = 10,45 € / élève)	2 393,05 €		2 393,05 €
APE Privée (2024 = 10,45 € / élève)	1 348,05 €		1 348,05 €
Belebeleba	205,00 €		205,00 €
Amicanine	205,00 €		205,00 €
Les Amis de la Gendarmerie	100,00 €		100,00 €
Association des Conciliateurs de justice	100,00 €		100,00 €
Budget formation pour toutes les associations		500,00 €	500,00 €
Budget Educateurs sportifs pour toutes les associations		1 300,00 €	1 300,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>126 286,25 €</b>

### Vue schématique des subventions et financements de matériel aux associations

● <b>Enfance</b>	101 941,25 €
● <b>Social</b>	4 976,00 €
● <b>Sports</b>	5 713,70 €
● <b>Loisirs</b>	2 835,00 €
● <b>Culture</b>	1 983,20 €
● <b>Divers</b>	8 837,10 €
● <b>TOTAL</b>	<b>126 286,25 €</b>









# Commission Vie associative / Communication



## Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes organise l'arrivée de l'été lors de notre fête annuelle, le 1<sup>er</sup> juin !  
Rejoignez-nous dès 14h dans le parc de la mairie pour une journée pleine de divertissements et de convivialité.

### Au programme :

Des jeux extérieurs pour petits et grands dès 14h.  
Un apéritif en musique, animé par un groupe local, pour démarrer la soirée en beauté.  
Un délicieux repas de cochon grillé, préparé avec passion, à savourer en bonne compagnie.  
Enfin, la soirée se prolongera avec un bal dansant avec **Diamant Bleu** jusqu'au bout de la nuit !  
Venez nombreux partager ce moment de joie et de festivités. Nous avons hâte de vous retrouver pour célébrer ensemble l'été qui approche à grands pas.

**Et pour continuer l'année en fête à Saint-Léger-sous-Cholet notez déjà les dates suivantes :**

Fête du boudin les 19 et 20 octobre 2024.  
Et marché de Noël le samedi 7 décembre 2024.



## Marché dominical de 8h à 13h

### Si vous voulez dynamiser notre commune, soyez acteurs...

Après le succès des sacs isothermes en fin d'année, le marché a eu l'agréable surprise de compter parmi ses commerçants, la récompense de 4 médailles d'or pour ses huîtres creuses à notre ostréiculteur **Éric CAILLOCE** du Morbihan. Celui-ci a terminé sa saison chez nous mais reviendra le deuxième week-end d'octobre.

Le bilan est positif : nous comptabilisons approximativement 200 à 260 clients.

Ce succès est dû au respect du circuit court, aux produits de qualité, aux prix modérés, et surtout à l'implication des commerçants et de la municipalité, sans compter le soutien de nos fidèles clients qui n'hésitent pas à faire 25 kms pour venir.

Depuis septembre 2023, nous avons bénéficié de l'arrivée de Fabien (bar PMU) qui travaille avec enthousiasme et bienveillance. Il n'a pas hésité à faire dépôt de pain durant l'absence des boulangers pour congés, à rendre service aux Saint-Légeois.

**De plus, n'oublions pas de remercier Monsieur CHAMPAIN et Monsieur JOSELON qui ont initié le marché il y a 4 ans.**

- SARL AUGEREAU** —> boucherie charcuterie
- M. Kim NGAN** —> plats asiatiques
- M. Saad ALLIOUI** —> fruits et légumes
- Fromagerie BOSSIER** —> fromage, laiterie, crèmerie et œufs
- MAXIPLATS** —> traiteur, poulets rôtis et plats cuisinés
- M. Éric CAILLOCE** —> huîtres et coquillages
- LES DEUX LIONS** —> produits de la mer
- CAFÉ THÉ BIO** —> café (grains et moulu) thés infusions et accessoires (1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois)



Éric CAILLOCE,  
ostréiculteur du Morbihan





# Commission Cadre de vie

## Restructuration du restaurant scolaire

Des travaux de rénovation et d'agrandissement du restaurant scolaire sont devenus nécessaires, en particulier pour répondre au besoin de s'adapter à la démographie de la commune.

Nous devons améliorer nos conditions d'accueil pour les enfants et pour le personnel : les sanitaires sont vieillissants et insuffisants, les vestiaires pour le personnel inexistant, et nous devons améliorer l'acoustique de la salle...

Les travaux s'élèvent à 726.538,74 € HT / 871.846,49 € TTC.

Avec les honoraires de maîtrise d'œuvre, les bureaux de contrôle et 5% d'imprévu, l'enveloppe globale est de 1.048.310 € TTC.

### 1<sup>ère</sup> phase : extension

Selon le planning prévisionnel, la phase de travaux « extension », avec maintien de l'activité sur place, se déroulera de juin à décembre 2024.

### 2<sup>ème</sup> phase : restructuration de l'existant

La phase « restructuration de l'existant » aura lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2025. La restauration et l'accueil des enfants seront alors déplacés à la salle de la Prairie, avec des conséquences sur les horaires des écoles et les activités des associations.



Permanence  
Cadre de vie

Jean-Robert TIGNON

Permanence  
Cadre de vie

Conseiller délégué :  
**Dominique COUSIN**  
Réseaux et énergies

Conseillère déléguée  
**Nadine BOURCIER**  
Bâtiments communaux

Conseiller délégué  
**Yannick LOGER**  
Liaisons douces et  
mobilier urbains

• Avant •



• Après •

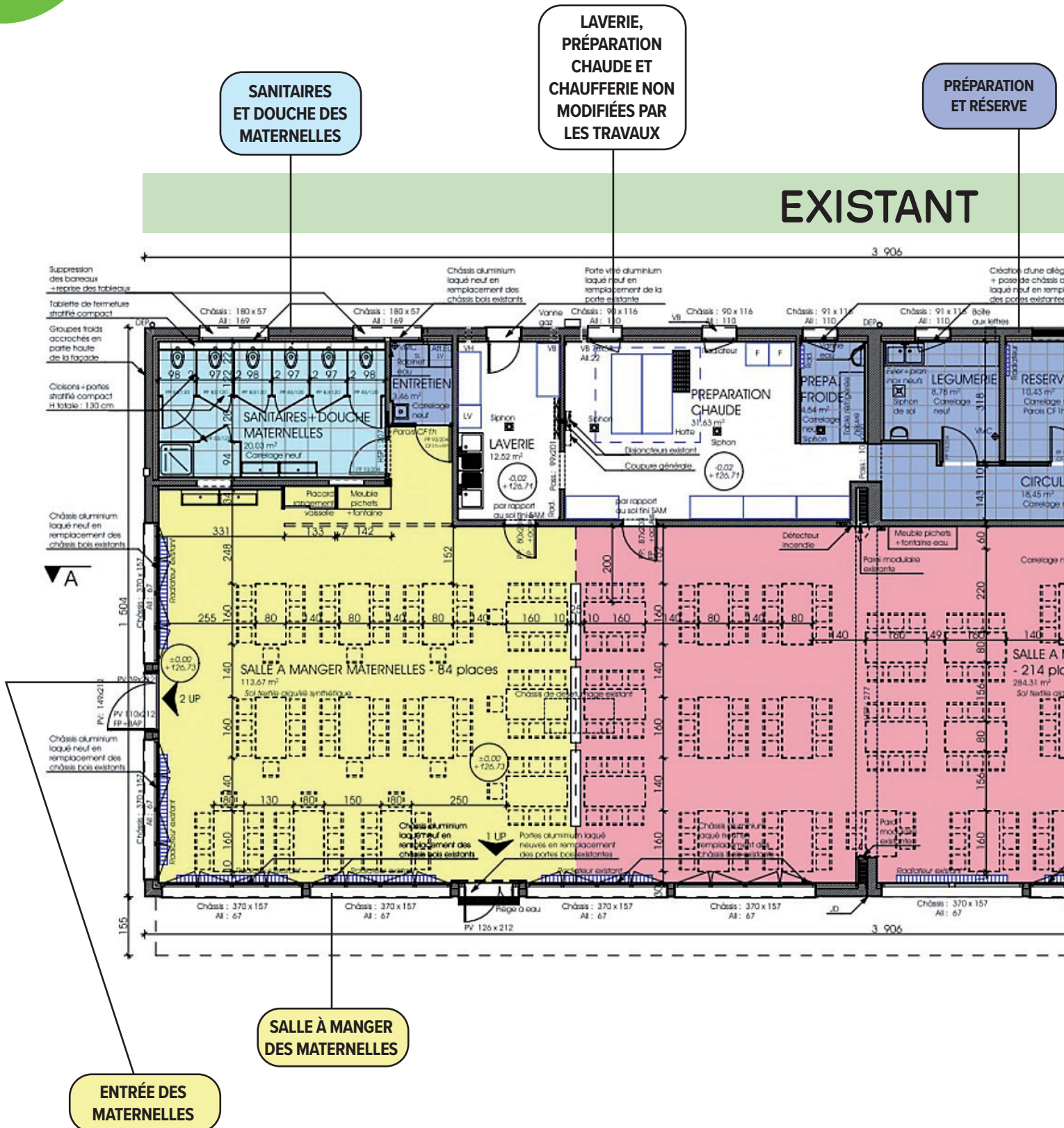


### Intérieur actuel du restaurant scolaire





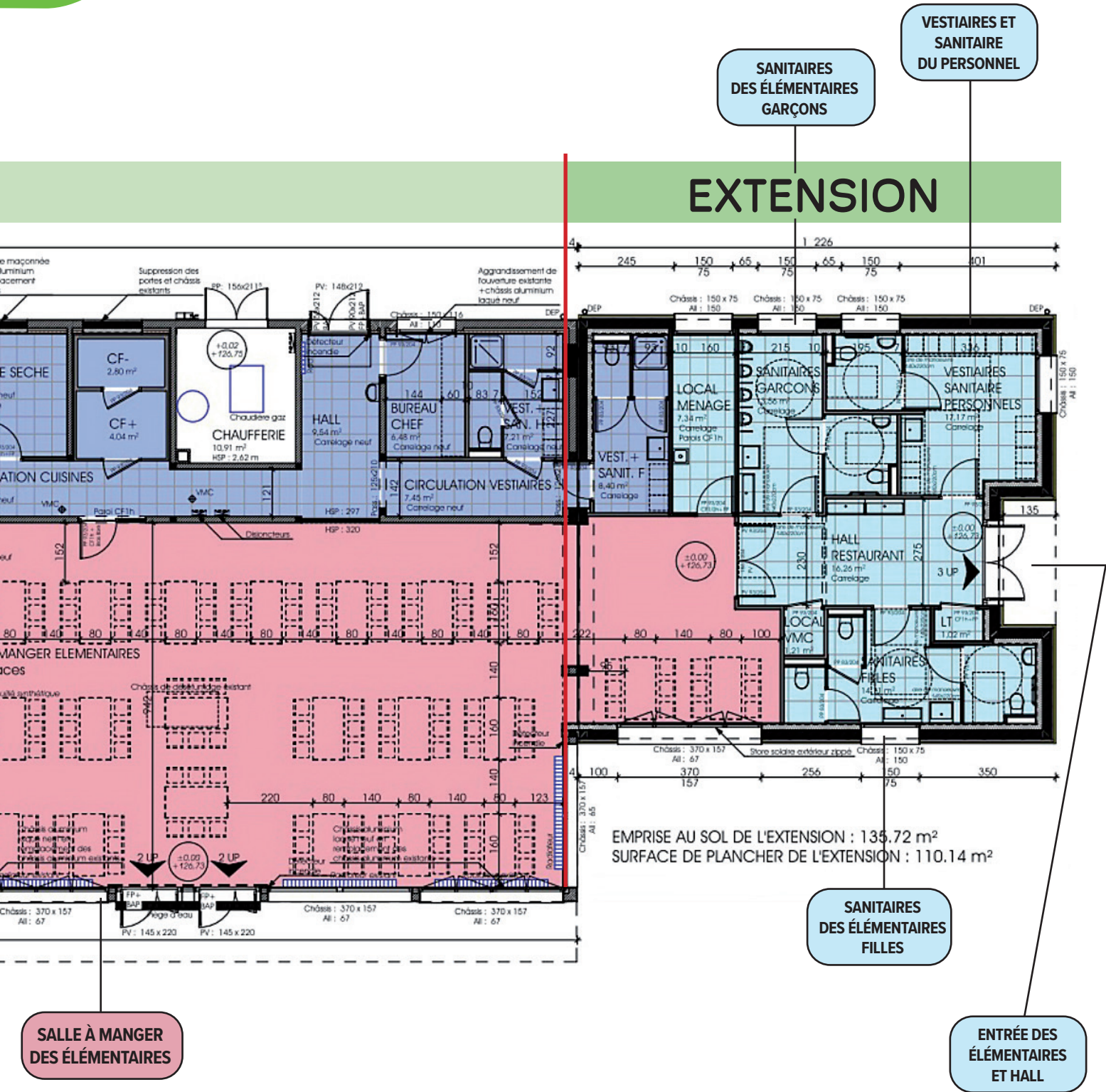
## Plan du restaurant scolaire







# Commission Cadre de vie







# Commission Cadre de vie

## Entre voisins on s'entend bien !

Le bruit peut devenir une pollution. Pour permettre à tous de bénéficier de périodes de calme un arrêté préfectoral définit les créneaux horaires pendant lesquels vous pouvez bricoler, tondre la pelouse, utiliser une perceuse...

### Choisissez la bonne heure pour bricoler :

les jours ouvrables, de 8 h 30 à 12h et de 14 h à 19 h 30,

les samedis, de 9 h à 12h et de 15 h à 19 h,

les dimanches et les jours fériés, de 10 h à 12h.

Entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne, mais en dehors de ces horaires, en pleine journée, le bruit peut aussi être sanctionné s'il ne respecte pas la réglementation.

### Le texte de référence :

Il s'agit de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999 relatif à la lutte contre le bruit. En ne respectant pas ces créneaux horaires vous vous exposez à une contravention.



## Du bon usage du recyclage

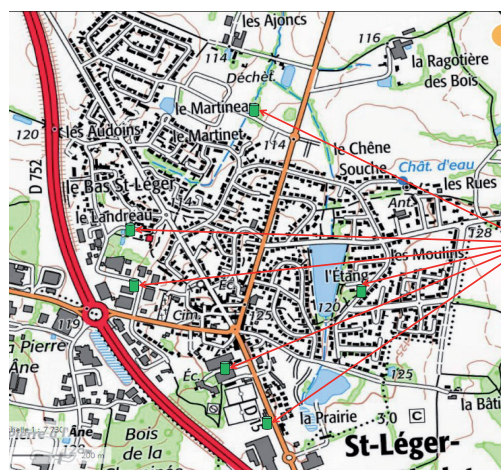
Depuis maintenant 1 an la commune a procédé à un complément ou renouvellement des corbeilles destinées à récolter les déchets dans les différents lieux publics. (étang, zone d'éco-pâturage, passage de la gare etc ...)

Ceci était conjoint avec l'installation du nouveau mobilier urbain (tables et bancs) permettant à chacun de pouvoir profiter de moments agréables dans nos espaces verts.

Malheureusement, nous constatons régulièrement que certains usagers confondent la poubelle de tri sélectif installée près du bateau lavoir avec les containers récupérateurs de verre en y déposant des volumes importants de flacons en tout genre.

Nous rappelons que cette poubelle est destinée à recevoir les déchets des usagers de l'étang en leur offrant la possibilité d'un tri sélectif.

Pour le recyclage des emballages en verre des usages domestiques merci d'utiliser les 6 containers de grand volume positionnés comme le plan ci-joint vous l'indique.





## Inscriptions aux services à l'Enfance pour l'année scolaire 2024/2025

L'année scolaire s'avance, il faut déjà se projeter sur la rentrée prochaine...et penser à l'inscription de vos enfants dans les différents services à l'enfance : restaurant scolaire, Accueil périscolaire du soir et du matin, Accueil Périscolaire du mercredi et Accueil de Loisirs (vacances).

Depuis le 1er janvier 2024, un nouveau portail unique est au service des familles. Son adresse : <https://enfancestleger.portail-familles.app/>

**Chaque service possède son propre règlement intérieur accessible sur la page d'accueil du Portail Famille.**

**Un guide utilisateur détaillé est disponible dans les « liens utiles » sur le portail (à gauche sur la page d'accueil).**

Pour toute inscription, plusieurs cas se présentent :

- 1. Pour une nouvelle inscription : Vous êtes pour la 1<sup>ère</sup> fois utilisateur d'un ou plusieurs service(s) à l'enfance (restaurant scolaire, APS ou ALSH),** vous devez alors remplir le formulaire papier (disponible sur le site internet de la mairie, à l'accueil de la mairie ou à la Maison de l'Enfance), le remplir et le remettre dans la boîte aux lettres de la mairie. Vous recevrez alors un mail avec un lien de connexion pour créer votre mot de passe et accéder au « portail famille ». Sur votre « espace famille », vous devrez vérifier l'exactitude des renseignements enregistrés et renseigner l'ensemble des champs obligatoires, déposer les justificatifs nécessaires à chaque service, **et également remplir le planning des présences de votre (vos) enfant(s).**
- 2. Pour l'ajout d'un enfant à inscrire : vous êtes déjà utilisateur d'un ou plusieurs service(s) à l'enfance (restaurant scolaire, APS ou ALSH), mais vous avez un autre enfant à inscrire.** En vous connectant au portail famille avec votre identifiant, vous devez vous-même obligatoirement remplir les renseignements pour cet enfant et fournir les justificatifs nécessaires, apporter les éventuels changements et mettre à jour les documents obligatoires pour votre ou vos autre(s) enfant(s) **et remplir les plannings des présences de vos enfant(s).**
- 3. Pas de nouvelle inscription : votre (vos) enfant(s) continue(nt) de fréquenter un ou plusieurs service(s) à l'enfance (restaurant scolaire, APS ou ALSH) comme l'année scolaire précédente.** Vous devez juste vérifier l'exactitude des renseignements, apporter les éventuels changements, mettre à jour les pièces justificatives obligatoires **et remplir le(s) planning(s) des présences.**

### ● Restaurant scolaire

Attention pour les cas **1** ou **2** : toute nouvelle inscription devra être faite au plus tard le 8 juillet 2024, sous peine d'une pénalité de 30 € appliquée sur la 1<sup>ère</sup> facture.

#### Tarifs

A partir de septembre 2024, le repas enfant sera facturé au prix de **4.31 €**

#### Rappel : règlement intérieur

Le règlement du restaurant scolaire est consultable sur le site de la mairie et sur le portail famille.

**Nous attirons votre attention sur l'article du règlement intitulé « Réservations - annulations » :**



Permanence  
Vie Sociale

**Chantal RIPOCHE**  
Sur rendez-vous



Permanence  
Vie Sociale

**Claudia THARREAU**  
Sur rendez-vous

Conseiller municipal  
délégué à la Jeunesse et  
au Centre Socioculturel :  
**Bruno GUEDON**



# Commission Vie Sociale

## Réservations - annulations

Les réservations ou annulations de repas doivent se faire sur le portail famille au plus tard la veille avant 13h. Le planning des réservations est accessible pour l'année à partir de début août 2024.

**En cas d'absence, tout repas réservé et non annulé sera facturé.** Seule exception : en cas de maladie de l'enfant, où le service doit être averti le matin avant 9h par téléphone au 02 41 70 88 32 ou mail restaurant.scolaire@saintlegersouscholet.fr et sur présentation d'un certificat médical.

**Si un enfant vient déjeuner sans que son repas ait été réservé, une pénalité de 1,50€ sera appliquée sur le prix du repas.**

## ● Accueil Périscolaire et Accueil de Loisirs

### Réservations - annulations

**ATTENTION : le planning des réservations ne se débloque que par période. Il n'est pas possible de réserver pour vos enfants d'un seul coup.**

Périodes APS	Dates de la période	Dates de réservations
Septembre/ Octobre	Lundi 2 Septembre au vendredi 18 Octobre	Vendredi 26 Juillet
Novembre/Décembre	Lundi 4 Novembre au vendredi 20 Décembre	Vendredi 18 Octobre
Janvier/Février	Lundi 6 Janvier au vendredi 7 Février	Vendredi 20 Décembre
Mars/Avril	Lundi 24 Février au vendredi 4 Avril	Vendredi 7 Février
Mai/Juin/Juillet	Mardi 22 Avril au vendredi 4 Juillet	Vendredi 4 Avril

**ATTENTION ! Pour rappel les services seront fermés le vendredi 30 Août 2024 !**

Périodes Vacances	Dates des vacances	Dates de réservations
Toussaint	Lundi 21 Octobre au Jeudi 31 Octobre	Du vendredi 27 Septembre au vendredi 4 Octobre
Noël	Dates à confirmer	Du vendredi 29 Novembre au vendredi 6 Décembre
Février	Lundi 10 Février au vendredi 21 Février	Du vendredi 17 Janvier au vendredi 24 Janvier
Printemps	Lundi 7 Avril au Vendredi 18 Avril	Du vendredi 14 Mars au vendredi 21 Mars
Été	Lundi 7 Juillet au Vendredi 2 Août et du Lundi 18 Août au Jeudi 28 Août	A confirmer

Pour connaître les tarifs et pour tout autre renseignement, se reporter aux règlements accessibles sur le Portail Famille

## ● Multi Accueil

Les demandes pour une éventuelle inscription en accueil régulier ou en accueil occasionnel se font sur rendez-vous auprès de la directrice Mme Catherine Gaborit.

Téléphone : 02 52 60 07 13

Mail : multiaccueil@saintlegersouscholet.fr

Une commission se réunit ensuite une fois par an, courant mars pour attribuer les places d'accueil disponibles.





# Commission Vie Sociale

## Multi Accueil

### Un moment privilégié au Multi-Accueil

La semaine petite enfance a eu lieu du 18 au 24 mars. Elle s'est clôturée au multi-accueil le samedi 23 par un temps de rencontre autour du thème national « viens je t'emmène ».

Le multi-accueil a été aménagé en 4 ateliers différents correspondants aux étapes de développement de l'enfant : un atelier moteur, un atelier « création », un atelier « manipulation » et un espace sensoriel « snoezelen ». Partant du thème, chaque famille était invitée à suivre son enfant dans sa découverte et son exploration des différents ateliers. Moments propices à l'échange, chaque parent a pu vivre avec son enfant ses découvertes, le but étant de faire « ensemble ».

Beaucoup de familles ont répondu présentes à ce rendez-vous et ont pu profiter de cette invitation pour échanger avec les autres familles et les professionnels présents.





## Ma santé tout simplement

### Trop d'écrans pour nos enfants, quels dangers ?

Après avoir évoqué ici les dangers de l'exposition des tout-petits aux écrans, il faut également se poser la question des effets des écrans chez nos plus grands à l'âge de l'école élémentaire et plus tard.

Tout d'abord, quelques chiffres d'après une enquête de Santé publique France sortie en avril 2023

- ▶ **56 minutes par jour devant les écrans** pour les enfants de 2 ans en moyenne
- ▶ six à sept heures pour les adolescents, les jours sans école
- ▶ En moyenne, les Français passeraient **14 ans et 310 jours** devant les écrans au cours de leur vie.

### Les dangers de trop d'écrans

**Comme pour les plus jeunes**, certaines conséquences se retrouvent dans différents domaines cognitifs, comportementaux ou sanitaires :

- ▶ **Des problèmes cognitifs** : manque de concentration, difficultés de mémorisation, baisse des résultats scolaires, un repli sur soi.
- ▶ **Des troubles du sommeil** : la lumière bleue des écrans bloque la libération de mélatonine, l'hormone du sommeil. Les cycles de sommeil s'en trouvent perturbés.
- ▶ **Des troubles du comportement et des conséquences psychologiques** : rupture du lien social, complexes, baisse de l'estime de soi, anxiété, stress, dépression, changements d'attitude et d'humeur.
- ▶ **Des conséquences physiques** : fatigue oculaire, migraines, mauvaise posture, surpoids (liée au manque d'activité physique et au grignotage devant les écrans).

### D'autres dangers sournois

Si Internet est un outil formidable, il est aussi à l'origine de nouvelles formes de violences et de risques.

#### 1 Les enfants peuvent avoir accès à des contenus non adaptés :

- ▶ **La pornographie** : **51% des garçons de 12-13 ans** se rendent sur des sites pornographiques (Etude ARCOM, mai 2023)

D'après le Pr Philippe Duverger, pédopsychiatre au CHU d'Angers « Avec Internet, l'accès à toutes sortes d'images, y compris pornographiques est désormais facilité. Les enfants ne sont pas épargnés. Résultats l'âge moyen de première exposition à une image porno s'établit à 11 ans. Mais ce n'est qu'une moyenne. Ce qui signifie qu'un nombre non négligeable d'enfants de primaire (âgés de 6 à 10 ans) en voient, souvent accidentellement. »

Or dans cette période de développement psychique, de telles découvertes ne sont pas sans conséquence. « Face à ces images, l'enfant se trouve dans une situation de sidération et parfois de fascination », décrit le Pr Duverger. Il est dans « l'incompréhension et n'a pas la capacité de les décoder, de les analyser ». Il se trouve alors « au contact d'un réel qui n'a pas de sens pour lui », poursuit-il. Ce qui peut créer un véritable traumatisme.

Près d'un quart des jeunes déclarent que la pornographie a eu un impact négatif sur leur sexualité en leur donnant des complexes et 44 % des jeunes ayant des rapports sexuels déclarent reproduire des pratiques qu'ils ont vues dans des vidéos pornographiques.

Enfin, la pornographie représente un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes : la majorité des contenus pornographiques aujourd'hui sur Internet valorise la domination masculine et montre des scènes de violences à l'égard des femmes. Ces images peuvent influencer les plus jeunes et banalisent la violence faite aux femmes...







# Commission Vie Sociale

► **Les images de violence** : une étude montre que l'image violente s'inscrit durablement dans le cerveau émotionnel de l'enfant et de l'adolescent. La charge émotionnelle qu'elle provoque ferait que le cerveau ne peut la traiter comme les autres perceptions. Elle peut donc ressurgir de manière inattendue sous forme de cauchemars, de phobies ou bien de comportements anxieux : l'enfant se met à avoir peur dans certains contextes ou bien sa peur est diffuse. Il peut perdre la capacité de faire le tri entre des situations effectivement inquiétantes et celles qui ne le sont pas. Mieux vaut donc prévenir en évitant la confrontation de l'enfant à des images susceptibles de malmenager son psychisme.

**2 Les dangers des réseaux sociaux : 86 % des 8 à 18 ans sont inscrits sur les réseaux sociaux** (Etude Association e-Enfance/3018-Caisse d'Epargne, 2023)

- Les enfants n'ont pas toujours conscience que les images « postées » restent à vie, et peuvent leur « échapper » à leur grand regret. Il faut le temps de bien expliquer les risques encourus sur les réseaux sociaux et apprendre à ne pas divulguer trop d'informations à caractère personnel.
- Attention à ne pas croire tout ce qui se dit sur internet : faire prendre conscience qu'on peut trouver le meilleur, mais aussi le pire sur internet et les réseaux, et qu'il faut aiguïser et garder son sens critique.
- Attention au cyber harcèlement : intimidations, insultes, moqueries, rumeurs ou menaces en ligne... 24 % des familles sont confrontées à un problème de cyber harcèlement.
- Attention à ne pas devenir une proie pour de mauvaises rencontres : E-mails, messagerie instantanée, réseaux sociaux sont des moyens de communications extrêmement pratiques pour échanger avec ses amis ou sa famille. Mais c'est aussi une porte ouverte aux personnes aux intentions dangereuses. Un jeune avec un compte Skype renseigné ou un profil Facebook public, Tik Tok ou autres, s'expose à des contacts avec des personnes inconnues, qui ne pourraient pas l'approcher autrement dans la vie courante.



Les méthodes employées par des pédophiles montrent souvent des approches insidieuses, avec de longues périodes de dialogue via les messageries instantanées afin de créer un climat de confiance (on parle alors de la mise en confiance, ou de grooming). Les recruteurs extrémistes utilisent des approches insidieuses également.

## Le besoin d'accompagnement des enfants par les parents

Les écrans sont aujourd'hui incontournables dans nos quotidiens et leur utilisation peut avoir de nombreux avantages tels que l'accès à une information plurielle et large, l'accès à la culture ou encore le maintien des relations sociales. Toutefois, cela est conditionné à un usage raisonné par les utilisateurs et ce, dès le plus jeune âge. Les parents ont ainsi un rôle fondamental à jouer dans l'accompagnement de leurs enfants dans l'univers numérique.



Le premier rôle pour les parents étant le dialogue avec leurs enfants.

### Pour plus d'informations :

<https://e-enfance.org/informer/internet-les-dangers/>  
<https://jeprotegemonenfant.gouv.fr/ecrans/>

Tel N° 3018 Gratuit, anonyme, confidentiel – 7j/7 de 9h à 23h

C'est le numéro national qui vous apporte conseil et assistance sur tous les sujets liés aux usages numériques des jeunes et leurs dangers potentiels.



## Les aventures de Suzette ou la chronique du CLIC

Ce matin, Suzette prend son café en se rappelant son échange de la veille avec sa nouvelle voisine. Elle décide de prendre son téléphone et de composer le numéro du CLIC.

- « CLIC de Cholet, Bonjour !
- Bonjour l'équipe du CLIC, c'est Mme Suzette.
- Bonjour Mme Suzette, en quoi puis-je vous aider aujourd'hui ?
- Aujourd'hui, je n'appelle pas pour moi mais pour ma nouvelle voisine.

Nous avons échangé hier pendant que je jardinais et profitais des premiers rayons du soleil. Depuis qu'on lui a posé une prothèse de hanche, elle fait appel à un service d'aide pour faire son ménage et, de temps en temps pour la conduire au supermarché. Le problème est qu'elle peine à régler ses factures. Et elle me disait ne pas pouvoir solliciter la CARSAT car elle était trop jeune !

64 ans, il est vrai que c'est une jeune retraitée mais je suis inquiète pour elle car elle envisage de rompre son contrat auprès du service alors qu'elle en a vraiment besoin.

- Je comprends votre inquiétude Mme Suzette.

Vous pouvez proposer à votre voisine de nous contacter car depuis le 1er avril, la CARSAT a retiré le critère d'âge pour solliciter une aide au Bien Vieillir à domicile. Nous pourrions vérifier avec elle son éligibilité et lui transmettre le dossier si c'est le cas.

Et en cette période de déclaration d'impôt, rappelez-lui que le crédit d'impôt est également possible !

- Oh merci, moi-même je n'y pensais plus !

Dans ce cas, je vais lui noter vos coordonnées et lui porter de suite.

Bonne journée l'équipe du CLIC !

-Merci Mme Suzette. Belle journée à vous aussi ! »

*...rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.*

### CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination)

- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) : réception uniquement sur RDV ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le vendredi de 14h00 à 17h00.

- uniquement sur rendez-vous à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagne)

- ou à domicile

Tél : 02 41 30 26 34

Mail : clic.choletais@gmail.com

Site Internet : clic-igeac.org



## Centre Socioculturel Intercommunal

**Le Transport Solidaire est une action portée par les habitants bénévoles. C'est une autre manière de se déplacer, une expression de la solidarité sur le territoire du CSI Ocsigène !**

Vous n'avez pas de véhicule ou ne pouvez pas vous déplacer ? Les conducteurs solidaires se rendent disponibles pour vos déplacements ! Aujourd'hui, ils sont au nombre de 25 !

**Pour qui ? Pour tous les publics (pas seulement les seniors)** ne pouvant se déplacer pour des déplacements occasionnels

**Quand ?** Toute l'année de 8h00 à 20h00 du lundi au samedi, selon les disponibilités des bénévoles.

**Comment ?** Pour vous inscrire, veuillez contacter le CSI.

Nous vous donnerons les numéros des référents de votre commune pour que vous puissiez prendre un rendez-vous ! Ils se déplaceront chez vous pour vous expliquer le fonctionnement, vous donner la liste des conducteurs à appeler et récupérerons l'adhésion de 5€ au CSI.

Référents sur la commune : Georges Gambert et Thierry Manceau



### **Une programmation été adultes/seniors selon vos envies !**

Vous avez des idées d'activités, des envies de sorties (concerts, balades, visites...) ? N'hésitez pas à nous le faire savoir par mail, téléphone ou directement au CSI Ocsigène !

### **Les habitants prennent l'accueil**

**Imaginons des habitants bénévoles qui aiment écouter, partager, le contact avec les autres...**

Imaginons-les, prenant quelquefois place dans le bureau d'accueil du CSI, seul ou avec un autre bénévole, pour répondre au téléphone, accueillir au sein de la structure...

Imaginons qu'ils puissent venir selon leurs envies, disponibilités et en fonction d'un planning défini ensemble...

Imaginons que cela se réalise vraiment !

**Bien entendu, les bénévoles qui souhaiteront s'essayer, par la suite, seront accompagnés et outillés.**

Mandy vous donne plus d'infos au 02 41 56 26 10.





## Anciens Combattants ACPG/CATM

(Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre – Combattants ALGÉRIE TUNISIE MAROC)

Cette année 2024, les cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre se déroulent à St Léger, avec nos amis de la Séguinière et de St Christophe du Bois. (réunion au monument aux morts à 11h00).

Tout le monde est invité à participer afin que le souvenir de ceux qui sont morts pour la Patrie se perpétue à jamais, c'est la moindre des choses que de faire ce petit geste.

Mais la loi de la vie fait que les effectifs de notre association d'anciens combattants diminuent sérieusement et nous faisons appel à tout ceux qui se sentent concernés pour nous rejoindre, nous aider dans l'organisation, voire faire partie du bureau !

Il ne s'agit que du devoir de mémoire à entretenir et de provoquer quelques rendez-vous où la convivialité est le fil conducteur.

**La Municipalité nous épaulé et nous soutient, aux citoyens plus jeunes de reprendre le flambeau !  
Le message est parti, à chacun d'y réfléchir.**

### Vous pouvez nous contacter :

Gaby CHIRON	02 41 58 33 91
Bernard JALLIER	02 41 56 24 96
Pierre MARTINEAU	06 43 42 70 65
Michel MARY	02 41 56 47 99
Pierre BARON	06 10 90 97 12



Studio MNRT  
Alexis MONNERET  
Architecture d'intérieur  
07 67 72 02 17  
contact@studio-mnrt.fr

## Nouvelle entreprise : Architecte Monneret

Après quelques années de formation en alternance, je me lance en tant qu'architecte d'intérieur sur Saint Léger sous Cholet. Vous avez un projet d'extension ou d'agencement ? N'hésitez pas à me contacter, je propose du conseil en décoration jusqu'à la mise en oeuvre du chantier.

- Déclaration préalable
- Permis de construire
- Conception intérieur et paysage
- Projet de décoration





# Informations Diverses

## Nouvelle entreprise : Chez Tonton Jeff

Food truck « Chez Tonton Jeff » présent sur St Léger tous les jeudis soir sur la place du marché de 18h30 à 21h. **Je vous prépare des Burgers, Pizzas, Tartines et Salade.**



Ancien Boulanger-pâtissier de métier, j'essaie de faire au maximum du « fait maison » et je travaille avec des produits locaux. La viande vient en effet de « Chez Riri » au May s'Èvre, le fromage vient de « Chez Augustine » à Beaupréau et « Le Potager des Mauges » à St Pierre me fournit en légumes.

Vous pouvez me suivre sur Facebook et Instagram à « Chez Tonton Jeff ».



Me contacter soit  
par téléphone au 06 49 57 80 61  
ou par mail : [cheztontonjeff@outlook.fr](mailto:cheztontonjeff@outlook.fr)



## Nouveaux commerces, nouvelles entreprises

Vous venez de vous installer sur la commune ! pensez à vous faire connaître à l'accueil de la mairie. Votre société pourra être ainsi visible sur le site internet de la mairie et sur l'application intramuros.

Vous pouvez aussi faire paraître un article dans le bulletin communal à envoyer à : [mairie@saintlegersouscholet.fr](mailto:mairie@saintlegersouscholet.fr)





## Enedis – Votre Interlocuteur Territorial vous informe – Panne et interruption

En cas de travaux ou de panne sur le réseau électrique, chaque personne peut trouver les informations essentielles en temps réel en se géolocalisant.



<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

### Panne et Interruption

En cas de travaux ou de panne sur le réseau, chaque personne peut retrouver les informations essentielles en temps réel en se géolocalisant.

Où que vous soyez, retrouvez rapidement sur votre smartphone, tablette ou ordinateur, les rues concernées par la coupure, l'heure de réalimentation prévue, les conseils à suivre et la possibilité de faire un autodiagnostic selon son équipement.



**Don du sang**  
**ST LÉGER /s CHOLET**  
**Salle de la Prairie**  
Rue de la Vendée

**Mercredi 29 Mai**

**16h30 à 19h30**

**COLLECTE SUR RDV. Inscription :**  
[mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)



[dondesang.efs.sante.fr](https://dondesang.efs.sante.fr)



0 800 109 900 Service & appel gratuits

